

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2023/36

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 7 septembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 16 ; Nombre de votants : 21

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme GOULU-MARTINAT - Mme KLUCZYNSKI - Mme COUDERC - Mme MESSERLI-CIPRES - M. GEYRES - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ROSELL - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme FAUCHE à Mme CUEILLENS - M. GUICHARD à M. GEYRES - M. CHAULET à Mme BRANA - M. BOURGUIGNON à M. OSPITAL - Mme LAPLANE-SOTUM à Mme NARRAN.

Absents : Mme BRAZZALOTTO - M. CAUQUIL

Objet : Plan de financement d'une étude de marché et de structure de gouvernance pour les Arènes.

Les arènes Joseph Fourniol nécessitent un vaste plan de rénovation de l'ouvrage (le béton de la structure des gradins étant en péril).

Dans le cadre de la convention « Petites villes de demain », l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) nous avait accompagné dans ce projet de réhabilitation des arènes. Elle a pris en charge la réalisation d'une étude par le bureau d'études SCET qui avait pour mission dans un premier temps de questionner les usages des arènes et la faisabilité du projet (ingénierie de projet) et dans un second temps de définir le modèle économique et juridique sur la base d'un scénario retenu. Suite à la réalisation de la phase 1 de cette étude, la municipalité a fait le choix de confier la seconde partie de la mission à un autre bureau d'étude de son choix.

Pour la réalisation de cette étude portant sur :

- la détermination du coût de fonctionnement du site pour la collectivité,
- la réalisation d'une étude de marché et d'un business plan,
- l'établissement des hypothèses des différentes structures de gouvernance pour l'exploitation des arènes,

Mme le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'État.

Le budget prévisionnel de l'opération sur lequel porte la demande d'aide est de 12 450 € H.T. soit 14 940 € T.T.C.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Projet	12 450 €	DETR (80%)	9 960 €
		Autofinancement (20%)	2 490 €
TOTAL	12 450 €	TOTAL	12 450 €

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire à :

- solliciter la Préfecture pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR,
- signer tout document utile à la demande de subvention,
- engager cette étude après notification de la subvention attribuée.

Publié le 21 septembre 2023
En Préfecture le 21 septembre 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le 18 septembre 2023
Madame le Maire,
Barbara NETO

